

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
VU les statuts de l'université de Strasbourg et notamment son article 31
VU les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg, validées

DECIDE

Frédérique Berrod
Présidente

Affaire suivie par
Philippe Wiart
Tél. : +33 (0)3 68 85 11 32
pwiart@unistra.fr

Article 1

Délégation est accordée à monsieur Fabrice HEITZ, directeur de l'unité de recherche «Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie (ICUBE) – UMR 7357 » (CF : R22ICUB – X22ICUB), à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution en recettes et en dépenses de son ou ses centres financiers.
- Tout marché et commande, nécessaire à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 90 000 €.
- Tout ordre de mission et autorisation d'absence relatif à un déplacement se déroulant au sein de l'Union européenne, de l'association européenne de libre-échange et du Royaume Uni.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Fabrice HEITZ, délégation est accordée à monsieur Pierre RENAUD, directeur adjoint.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Fabrice HEITZ et de monsieur Pierre RENAUD, délégation est accordée à monsieur Mickaël LEMMEL, directeur administratif.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Fabrice HEITZ, de monsieur Pierre RENAUD et de monsieur Mickaël LEMMEL, délégation est accordée à madame Marina URBAN, Gestionnaire financière.

Article 5

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

La Directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 26 mars 2025

La Présidente,

A blue ink signature, appearing to be "FB", is written over a horizontal line.

Frédérique Berrod

Transmission à : Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Madame la directrice générale des services, Monsieur l'Agent comptable, Madame la Directrice des finances, Madame la Directrice des ressources humaines, aux intéressés.